

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep Marie-Victorin

Juin 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep Marie-Victorin se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep Marie-Victorin devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles fixées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 31 octobre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les objectifs de réussite et de diplomation fixés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep Marie-Victorin lors de sa réunion tenue le 31 octobre 2001. Cet examen a porté sur la version révisée du Plan institutionnel de la réussite éducative (juin 2001). La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies et les moyens en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les mesures organisationnelles prévues; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège procède à une bonne description des caractéristiques scolaires de sa clientèle à l'entrée pour chacun des programmes retenus. Il s'agit de trois des programmes ciblés par le Ministère¹ : *Sciences humaines*, *Techniques d'éducation en services de garde*, *Techniques administratives*, auxquels le Collège a ajouté le programme *Design d'intérieur*. De plus, au moment de leur admission, le Collège distribue un questionnaire² aux nouveaux inscrits³ afin de connaître les caractéristiques socio-économiques, géographiques et culturelles de ses élèves. Les réponses obtenues lui permettent de cerner l'intérêt et la motivation des élèves qui s'inscrivent dans les programmes offerts. Les questions liées à l'intégration aux études collégiales ne semblent toutefois pas prises en compte. En raison du problème d'hétérogénéité des groupes et de persévérance aux études dont il sera fait mention ci-après, ainsi que du caractère multiethnique de sa clientèle, cet aspect aurait sans doute mérité d'être approfondi davantage.

Le Collège analyse d'abord globalement le cheminement scolaire des nouveaux inscrits selon leur secteur à l'entrée, ainsi que leur cheminement dans chacun des programmes ciblés. L'analyse lui permet d'identifier clairement des obstacles à la réussite et à la diplomation des élèves inscrits dans ces programmes. Certains obstacles sont communs à plusieurs programmes : préparation antérieure des élèves (moyenne générale au secondaire), réussite des cours du premier trimestre, notamment ceux de formation générale, non-persévérance dans les études; d'autres sont spécifiques à certains programmes : orientation et motivation des élèves admis en *Sciences humaines*; hétérogénéité des groupes en *Techniques administratives*, situation financière de certains élèves et embauche hâtive en *Techniques d'éducation en services de garde*. En ce qui concerne le programme *Design d'intérieur*, la non-persévérance des élèves apparaît comme le principal problème identifié par le Collège, mais ce dernier n'en identifie pas les causes.

-
1. Deux des six programmes ciblés par le Ministère ne sont pas offerts par le Collège, soit *Soins infirmiers* et *Technologie de l'électronique*. En ce qui concerne le programme *Techniques de l'informatique*, le Collège ne l'a pas retenu compte tenu que son implantation remonte à l'automne 1999.
 2. Il s'agit d'un questionnaire développé par le SRAM qui porte sur certaines caractéristiques des étudiants à leur entrée au collégial.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

L'analyse du cheminement scolaire est par ailleurs peu développée. Bien que les taux de réussite annuels des cours soient en progression depuis 1997, l'analyse ne permet pas, à l'exception des cours de la formation générale, d'identifier les cours de la formation spécifique qui causent problème dans les programmes ciblés. Or, les taux de réussite pour tous les programmes de la formation préuniversitaire, sauf pour les double DEC, sont inférieurs à la moyenne du Collège. De plus, le Collège n'a pas cherché à connaître si des raisons autres que la préparation antérieure des élèves pouvaient expliquer l'écart négatif de diplomation entre le SRAM et les programmes qu'il offre. À titre d'exemple, les raisons pouvant expliquer les abandons ne sont pas données.

L'absence de données longitudinales, souligne le Collège, restreint la perspective des analyses statistiques. Le Collège est conscient des limites que cela lui impose et entend compléter sous peu la mise en place d'un système d'information sur les programmes d'études. Ce système constitue un élément déterminant du présent plan de réussite car, en plus de faciliter l'analyse des cheminements scolaires, par programme et par cours, ainsi que le dépistage des étudiants à risque, il permettra d'évaluer l'impact des différentes mesures d'aide à la réussite.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le plan de réussite établit un lien avec le projet éducatif du Collège et fait partie intégrante du cadre de développement et du plan de travail de ce dernier. Il s'agit d'un plan qui inclut les mesures existantes auxquelles le Collège a ajouté certaines nouvelles mesures, notamment pour les programmes ciblés. Les stratégies et moyens envisagés par le Collège s'articulent autour de cinq axes intégrateurs : la prévention de l'abandon, le renforcement en début d'études, le cheminement équilibré vers l'obtention du diplôme, la responsabilisation de l'étudiant face à ses obligations et, enfin, la valorisation de l'engagement de l'étudiant. Certains moyens valent pour l'ensemble des programmes, d'autres sont propres à certains d'entre eux afin de répondre à des problématiques particulières.

Mesures communes à l'ensemble des programmes

En vue de prévenir l'abandon, le Collège entend favoriser l'admission d'élèves bien informés. Le programme étudiant d'un jour, les interventions auprès des conseillers d'orientation du secondaire, les journées portes ouvertes sont des

moyens retenus par le Collège pour s'assurer d'un recrutement adéquat. De plus, les professeurs de première session et les professionnels du Service du cheminement scolaire collaborent étroitement afin de dépister les élèves à risque et d'intervenir rapidement auprès d'eux. Enfin, les nouveaux étudiants qui se présentent pour remplir un avis de départ sont rencontrés individuellement afin d'évaluer leurs motifs et, le cas échéant, trouver des solutions qui les feraient revenir sur leur décision.

Le renforcement en début d'études se fait principalement par les projets d'encadrement de première session ou de première année élaborés par les programmes. Un guide est également remis aux nouveaux étudiants en vue de développer leurs méthodes de travail intellectuel. De plus, le Collège est présentement à redéfinir une session d'accueil et d'intégration en vue de répondre aux besoins de certains étudiants qui doivent préciser leur choix avant de s'inscrire dans un programme.

Dans le but de responsabiliser les élèves face à leurs obligations, les étudiants qui ne réussissent pas plus de la moitié de leurs unités pour un trimestre donné sont réadmis à certaines conditions au trimestre suivant. On procède alors à une autopsie de leurs échecs et un suivi particulier est proposé à ces élèves afin de leur permettre de régler les difficultés qui ont nui à leur réussite. Une relance des étudiants ayant quitté le Collège sans avoir obtenu leur diplôme sera également faite. Enfin, des mesures valorisent l'engagement des élèves dans leurs études : Soirée Méritas, la collation des grades et le projet Montaigne qui encourage l'engagement d'un étudiant dans sa communauté.

Afin d'améliorer la réussite des cours de formation générale, plusieurs mesures ont été proposées dans le cadre de l'évaluation de cette composante et certaines sont déjà en application : jumelage des cours de mise à niveau et du premier ensemble en français, relance du centre d'aide en français, ateliers portant sur la grammaire et l'orthographe, etc.

Mesures spécifiques aux programmes ciblés

En *Sciences humaines*, en plus des mesures existantes, tel le projet d'encadrement des étudiants visant à favoriser la persévérance des élèves de première année (analyse du bulletin du premier trimestre, soutien à l'étude, rencontres formatives individuelles), trois projets sont retenus : élaboration d'un guide méthodologique,

mise sur pied d'un centre à l'apprentissage par micro-ordinateur et d'un laboratoire en sciences humaines. De plus, un *Projet international* a été développé en vue d'attirer des élèves intéressés par les sciences humaines.

En *Techniques d'éducation en services de garde*, les professeurs offrent un enseignement plus serré au premier trimestre, notamment par la création de groupes homogènes; un stage de sensibilisation vient également valider leur choix de programme en début de parcours. Des comités de niveau regroupant les professeurs enseignant aux mêmes étudiantes permettent de repérer et de venir rapidement en aide aux élèves qui éprouvent des difficultés.

Pour *Techniques administratives*, le plan de réussite réfère aux actions déjà envisagées à la suite de l'évaluation de ce programme. Plusieurs projets visent ainsi à assurer un meilleur encadrement des étudiants et à confirmer leur choix de programme. Enfin, pour *Design d'intérieur*, le seul obstacle relevé par l'analyse concerne la non-persévérance, mais aucune mesure spécifique n'a été identifiée pour améliorer la situation.

Globalement, les mesures mises en place sont en lien avec les obstacles identifiés mais, compte tenu du manque d'approfondissement dans l'analyse du cheminement scolaire, ces dernières demeurent générales et peu axées sur la recherche de nouvelles approches pédagogiques. Les aspects liés à l'organisation scolaire (l'aménagement des horaires par exemple) ne semblent pas avoir été pris en compte. L'intégration des élèves provenant de milieux ethniques diversifiés, facteur susceptible d'avoir un impact sur la réussite des élèves, ne fait par ailleurs pas l'objet de préoccupation pouvant donner lieu à l'adoption de mesures à cet égard. De plus, aucune mesure ne vise certains obstacles identifiés. À titre d'exemples, les conditions d'embauche qui prévalent pour le programme *Techniques d'éducation en services de garde* et la situation financière de certains élèves, qui ne cesse de s'aggraver souligne le Collège, ne sont pas reprises en compte dans la recherche de solutions. En *Techniques administratives*, les problèmes liés à l'hétérogénéité des groupes ne se traduisent par aucune mesure concrète, ni ceux liés au recrutement. Enfin, bien que la non-persévérance dans les études soit un problème commun à plusieurs programmes, dont le programme *Design d'intérieur* où il s'agit d'un obstacle majeur, aucune mesure ne semble avoir été développée.

Le Collège a opté pour une gestion intégrée des programmes. À cet égard, il a décidé de centrer ses efforts en vue d'améliorer la réussite de ses élèves sur chacun des programmes. Des mesures institutionnelles viennent par ailleurs appuyer les actions réalisées au sein de chaque programme. Le Collège a ainsi défini un certain nombre de mesures organisationnelles de nature à optimiser ses ressources pédagogiques, entre autres : l'évaluation de l'impact des actions entreprises, la création de lieux d'échanges pour maximiser les efforts de chacun, l'organisation d'activités pédagogiques sur le thème de la réussite. Les activités de perfectionnement sont toutefois limitées au seul personnel enseignant. La Commission estime que le Collège gagnerait à associer l'ensemble des personnels aux activités de perfectionnement liées à la réussite.

Les modalités de mise en œuvre

Les responsabilités de la Direction des études seront renforcées afin de favoriser et de permettre la mise en œuvre et le suivi des différentes mesures. Un sous-comité permanent de la commission des études a de plus pour mandat de suivre les travaux liés à la mise en œuvre du plan de réussite.

Dans l'ensemble, les mécanismes de gestion sont de nature à favoriser la coordination des travaux nécessaires à la réalisation du plan. Le plan gagnerait toutefois à associer davantage les étudiants à la mise en place des différentes mesures d'aide et de soutien développées à leur intention. De plus, les mesures favorisant la sensibilisation de l'ensemble du personnel à l'importance de la réalisation du plan concernent surtout les enseignants (activités pédagogiques portant sur la réussite, ateliers de formation et de perfectionnement). La Commission estime que l'ensemble des personnels, et non seulement les enseignants, devrait être sensibilisé et supporté dans la poursuite des objectifs inscrits au plan de réussite. Enfin, l'aspect opérationnel de la mise en œuvre des actions prévues gagnerait à être précisé, notamment en ce qui concerne les moyens retenus, les responsabilités attribuées et le calendrier de réalisation du plan.

Conclusion

Le Collège procède à un bon examen de sa situation, mais l'analyse du cheminement scolaire gagnerait à être développée davantage en vue d'identifier plus précisément les obstacles à la réussite et à la diplomation dans les programmes ciblés. De plus, des problèmes propres à certains programmes n'ont pas été pris en compte. Dans l'ensemble, les stratégies et moyens retenus sont en lien avec les obstacles identifiés, mais en l'absence d'une analyse plus approfondie, ces mesures demeurent générales et usuelles.

La mise en œuvre du plan est davantage systémique qu'axée sur la résolution de problèmes spécifiques à l'un ou l'autre des programmes ciblés. Cette approche respecte la philosophie de gestion adoptée par le Collège, mais ce dernier gagnerait à préciser les mécanismes de gestion qui permettront à chacune des instances d'assumer les responsabilités qui leur sont dévolues dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, de même qu'à spécifier la teneur des actions envisagées et le calendrier de réalisation.

Dans la mesure où le Collège précisera ces aspects, la Commission estime que son plan de réussite gagnera en efficacité et favorisera une meilleure prise en charge institutionnelle de la réussite des élèves.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 19 juin 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 19 juin 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan institutionnel de réussite du Cégep Marie-Victorin⁴. Le Collège a procédé à la mise en œuvre d'un système d'information sur les programmes d'étude qui lui a permis d'approfondir l'analyse du cheminement scolaire, d'identifier plus précisément les obstacles à la réussite dans les cours de formation générale et de formation spécifique, et d'envisager des mesures correctives. Le Collège a tenu compte de quelques-uns des problèmes propres à certains programmes; il devrait se pencher également sur les problèmes de recrutement et d'hétérogénéité des groupes en Techniques administratives.

Le plan triennal 2002-2005 contient des mesures précises qui tiennent compte des analyses réalisées lors du bilan de la première année, ainsi que des mesures spécifiques faisant suite aux remarques signalées par la Commission dans le *Rapport d'évaluation de la composante de la formation générale* et le *Rapport d'évaluation du plan de réussite*. On y retrouve, entre autres, des mesures axées sur la recherche de nouvelles approches pédagogiques, le développement d'habiletés en matière de méthodologie du travail intellectuel, de même que des activités *ad hoc* portant sur la prise de notes, la gestion de l'agenda ou les techniques d'études. Ce plan prévoit également des moyens spécifiques en vue de développer une pédagogie pour le premier cours de chaque discipline de la formation générale ainsi que pour la première session.

Le plan triennal est très explicite sur les moyens retenus, les responsabilités attribuées et le calendrier de réalisation. La coordination du plan est assurée par la Direction des études et par un sous-comité permanent de la Commission des études chargé de baliser et d'orienter les priorités d'action en matière de réussite. La réalisation du plan fait appel à tous les personnels du Collège. Les étudiants y sont, par ailleurs, peu associés; bien que, à leur demande, le Collège ait mis sur pied des activités *ad hoc* autour d'une méthodologie du travail intellectuel. Des étudiants tuteurs collaborent aussi au soutien et développement des services d'aide en français.

4. Les documents suivants ont été transmis à la Commission à titre de rapport de suivi : *Bilan de la mise en œuvre des moyens retenus pour l'année 2000-2001* et *Calendrier de mise en œuvre des moyens retenus pour l'année 2001-2002*, datés du 15 janvier 2002 ; *La réussite éducative - Plan d'action triennal 2002-2005*, transmis à la Commission le 21 mai 2002.

Le suivi fait par le collège permet d'apporter les précisions demandées par la Commission. Le Collège a procédé à la mise en œuvre d'un système d'information sur les programmes d'études qui lui a permis d'approfondir l'analyse du cheminement scolaire et il prévoit poursuivre cette analyse en vue d'identifier plus précisément les obstacles à la réussite et à la diplomation dans les programmes ciblés. Le Collège a en outre précisé les mécanismes de gestion encadrant la réalisation du plan et spécifié la teneur des actions envisagées et le calendrier de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep Marie-Victorin devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean-Paul Beaumier et Dany Rondeau, agent et agente de recherche